



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le 23 décembre 2022 à 12 h par visioconférence à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Simon Brennan, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette,
formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Sont absents : Madame la conseillère Lyne McKenzie, Messieurs les conseillers Marc-André Laberge et Mark Blair;

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, en visioconférence.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 12 h 01.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

263-12-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – PPA-ES – Chemin Covey Hill
3. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – PPA-CE – Chemin Brooks
4. Demande de financement pour la mise en place de la tour Ridge par l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – PPA-ES – Chemin Covey Hill

ATTENDU QUE Transports Québec offre un Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), constitué du volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

ATTENDU QUE le projet soumis s'inscrit dans les priorités régionales indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE le projet soumis aura un effet structurant pour la région, notamment de promouvoir, développer et stimuler le tourisme;

ATTENDU QUE le projet soumis (chemin Covey Hill) est une route de compétence municipale;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et complétés à l'été 2022;

ATTENDU QUE les travaux ont nécessité des frais d'une firme de génie-conseil (Diamètre Expert Conseil) pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles, en plus de faire la surveillance de chantier;

ATTENDU QUE les coûts des travaux de réfection de pavage du chemin Covey Hill ont été de 298 448,49 \$ plus taxes et que les coûts des honoraires de la firme de génie-conseil ont été de 19 399,17 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

264-12-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce conseil atteste de la réalisation complète des travaux soumis (chemin Covey Hill) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

QUE ce conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier, M. Simon St-Michel, afin de compléter tout document lié à la reddition de comptes et de faire parvenir le tout.

ADOPTÉE



3. Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration - PPA-CE - Chemin Brooks

ATTENDU QUE Transports Québec offre un Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), constitué du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

ATTENDU QUE le projet soumis s'inscrit dans les priorités régionales indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE le projet soumis aura un effet structurant pour la région, notamment de promouvoir, développer et stimuler le tourisme;

ATTENDU QUE le projet soumis (chemin Brooks) est une route de compétence municipale;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et complétés à l'été 2022;

ATTENDU QUE les travaux complétés représentent un coût de 14 371,88 \$, taxes incluses;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

265-12-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce conseil atteste de la réalisation complète des travaux soumis (chemin Brooks) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

QUE ce conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier, M. Simon St-Michel, afin de compléter tout document lié à la reddition de comptes et de faire parvenir le tout.

ADOPTÉE

4. Demande de financement pour la mise en place de la tour Ridge par l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest

ATTENDU QU'IL y a eu une étude de propagation des ondes effectuée par la firme Production Électronique afin de vérifier l'efficacité du système de communication des pompiers de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest;

ATTENDU QUE pour corriger la situation et optimiser l'efficacité du système de communication, l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest fera l'acquisition d'une nouvelle tour de communication de 100 pieds;

ATTENDU QUE les coûts d'acquisition et d'installation seront partagés par les dix (10) municipalités faisant partie intégrante de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest;

ATTENDU QUE les coûts pour la Municipalité de Franklin sont de 7 321,22 \$;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

266-12-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce conseil consent à participer à l'acquisition et l'installation d'une nouvelle tour de communication pour l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest;

QUE ce conseil accepte de défrayer le montant de 7 321,22 \$, qui sera ajouté à la cotisation annuelle de l'année 2023.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Il n'y a pas de questions.

6. Levée de la séance

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

267-12-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 12 h 03.

ADOPTÉE



Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 23 décembre 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier